

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC



## Plan d'action de développement durable 2008-2013



FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

# Plan d'action de développement durable 2008-2013

Adopté par le conseil d'administration du FRSQ  
le 27 mars 2009

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 adoptée par le gouvernement du Québec, chaque ministère et organisme est tenu de se doter d'un plan d'action de développement durable.

Conformément à la stratégie gouvernementale, le FRSQ a adopté le présent Plan d'action qui encadrera ses interventions en matière de développement durable pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2013. Vous trouverez à l'annexe B les informations de contextualisation supportant les différents aspects de ce plan d'action.

Le Plan d'action de développement durable 2008-2013  
est accessible à l'adresse suivante :  
[www.frsq.gouv.qc.ca/fr/publications/autres\\_publications.shtml](http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/publications/autres_publications.shtml)

Mars 2009

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b>	p. 1
<b>Les orientations et les objectifs</b>	p. 2
<b>Objectif gouvernemental 1</b>	p. 3
<b>Objectif gouvernemental 6</b>	p. 5
<b>Objectif gouvernemental 21</b>	p. 6
<b>Objectif gouvernemental 23</b>	p. 8
<b>Annexes</b>	
A - Motifs justifiant que certains objectifs gouvernementaux ne sont pas retenus dans le premier plan d'action de développement durable du FRSQ	p. 9
B - Document de contextualisation accompagnant le Plan d'action de développement durable du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)	p. 11

## AVANT-PROPOS

Il me fait plaisir de vous présenter aujourd'hui le premier *Plan d'action de développement durable* du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Ce plan encadrera les interventions du FRSQ en matière de développement durable pour les cinq prochaines années, soit jusqu'en 2013. Il répond aux exigences de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et cible trois des neuf orientations gouvernementales qui sont davantage en liens avec notre mission. À partir de ces trois orientations, le plan identifie quatre objectifs et propose sept actions qui permettront au FRSQ d'apporter sa pleine contribution à la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale.

Comme vous le savez, se « développer durablement », c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable symbolise donc fort bien le souci constant du FRSQ d'ancrer son action dans la réalité présente de la communauté de la recherche en santé et, en même temps, d'assurer à cette communauté la capacité de continuer à exceller et à innover dans l'avenir. En ce sens, l'adoption de ce Plan d'action de développement durable nous ramène vers la raison d'être d'un organisme comme le FRSQ : investir aujourd'hui dans la connaissance, pour préparer l'avenir d'une véritable société du savoir.

Le président-directeur général

Yves Joanette, Ph. D.

## LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

---

La stratégie gouvernementale propose une série de neuf orientations, dont chacune est accompagnée d'objectifs gouvernementaux spécifiques. Dans le cadre de la préparation de ce plan d'action, le FRSQ a retenu quatre objectifs qui s'insèrent dans le cadre des orientations gouvernementales 1, 3 et 7. Les autres objectifs, qui offrent moins de possibilités de contribution directe de la part du FRSQ, ont été laissés de côté pour le moment. Au cours des prochaines années, le FRSQ pourra envisager la possibilité d'ajouter des objectifs supplémentaires aux quatre objectifs retenus dans le présent plan d'action, si cela s'avère pertinent.

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

*Informar, sensibiliser, éduquer et innover*

<b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1</b>	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
----------------------------------	--

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

*Produire et consommer de façon responsable*

<b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6</b>	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
----------------------------------	---

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

*Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (y compris le patrimoine scientifique)*

<b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21</b>	Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
<b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 23</b>	Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

<p><b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1</b> <i>Informar, sensibiliser, éduquer et innover</i></p>
<p><b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1</b> – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l’assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.</p>
<p><b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL</b> – Diffuser auprès du personnel, des collaborateurs et des clientèles du FRSQ des informations sur le concept de développement durable, sa portée et ses principes.</p>

<b>ACTION A</b>	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l’administration publique.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se doter d’une stratégie de communication sur le développement durable.</li> <li>• Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation au personnel du FRSQ.</li> <li>• Diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d’information.</li> <li>• Déléguer un représentant aux formations sur le concept de développement durable.</li> <li>• Développer des outils de validation des connaissances et vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.</li> <li>• Promouvoir des comportements écoresponsables auprès du personnel.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux du personnel rejoint par les activités de sensibilisation et de formation pour chacune des années du Plan d’action.</li> </ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 % des employés rejoint d’ici la fin 2011.</li> <li>• La majorité des employés avec une connaissance satisfaisante du concept de développement durable d’ici la fin 2013.</li> </ul>

<b>ACTION B</b>	Assurer la prise en compte des principes de développement durable au sein de l’organisme.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des outils d’aide à la décision permettant de prendre en compte les principes de développement durable dans l’analyse des activités internes du FRSQ.</li> <li>• Former le personnel concerné à la compréhension et à l’utilisation des outils.</li> <li>• Concevoir et développer un outil de suivi des actions prévues au présent Plan d’action.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d’utilisation des outils décisionnels de 100 % à partir de 2011.</li> </ul>

<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir conçu et mis en application un outil de suivi d'ici la fin 2010.</li> <li>• Avoir conçu et mis en application des outils décisionnels d'ici la fin 2010.</li> </ul>
---------------	--

<b>ACTION C</b>	Sensibiliser les clientèles du FRSQ à l'importance de prendre en compte les principes de développement durable dans la conception et la réalisation des projets de recherche.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier et diffuser des informations sur la démarche de développement durable dans les divers outils de communication du FRSQ (tels que site Web, revue, bulletins).</li> <li>• Promouvoir des comportements écoresponsables auprès des clientèles.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes rejointes par les différents gestes posés par le FRSQ en matière de diffusion sur la démarche de développement durable.</li> </ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins un geste de diffusion portant sur la démarche de développement durable par année.</li> </ul>

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

<p><b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3</b> <i>Produire et consommer de façon responsable</i></p>
<p><b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6</b> – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d’acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.</p>
<p><b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL</b> – Favoriser l’adoption de pratiques écoresponsables dans les acquisitions et dans l’offre de services du FRSQ.</p>

<b>ACTION D</b>	<p>Concevoir un cadre de gestion écoresponsable et mettre en place des activités et des pratiques contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.</p>
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir et adapter nos pratiques d’achat de biens et de services pour mieux refléter les principes de développement durable.</li> <li>• Revoir les pratiques de publication et de diffusion des documents afin de réduire l’utilisation des ressources (tels que papier, timbres, encre).</li> <li>• Créer un groupe de travail ayant pour mandat d’identifier des moyens d’optimiser l’utilisation des ressources et en réduire la quantité lorsque cela s’avère possible.</li> <li>• Participer activement aux travaux du comité « 500 + Vert » mis sur pied par le locateur.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État d’avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion écoresponsable.</li> <li>• Nombre de gestes environnementaux et de pratiques d’acquisitions écoresponsables.</li> </ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du cadre de gestion écoresponsable avant la fin 2011.</li> <li>• Favoriser graduellement la réception de documents digitalisés plutôt que papier d’ici la fin 2013.</li> <li>• Adopter graduellement la tendance à demander certains documents de façon unique d’ici la fin 2013.</li> </ul>

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

<b>ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7</b>
<i>Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (y compris le patrimoine scientifique)</i>
<b>OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21</b> – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
<b>OBJECTIF ORGANISATIONNEL</b> – Poursuivre nos efforts de conservation des informations et de coopération avec nos partenaires.

<b>ACTION E</b>	Poursuivre le développement de systèmes informationnels et favoriser le partage d'informations et la standardisation des données entre organismes subventionnaires et autres partenaires.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de nos systèmes informatiques et contribuer ainsi à la gestion efficace du système de recherche québécois.</li> <li>• Développer un registre des groupes sur le modèle du registre des centres.</li> <li>• Poursuivre nos collaborations avec nos partenaires du CCV en vue d'assurer la standardisation des données.</li> <li>• Évaluer la possibilité de développer une interface grand-public portant sur nos octrois de bourses et de subventions.</li> <li>• Évaluer la possibilité de développer un mode d'échange standardisé des données avec certains partenaires privilégiés, dont les universités.</li> <li>• Développer de nouveaux modules et de nouveaux outils informatiques (moteur de recherche, etc.).</li> <li>• Faire la promotion de notre registre des centres de recherche et de celui des groupes de recherche (lorsque complété) auprès de nos partenaires canadiens.</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction des organismes ayant acheté une licence pour nos logiciels.</li> <li>• Taux de satisfaction de nos clientèles (convivialité de nos systèmes informatiques).</li> </ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un moteur public sur la recherche financée au FRSQ d'ici la fin 2010.</li> <li>• Mettre en ligne le nouveau registre des groupes de recherche d'ici la fin 2013.</li> <li>• Créer au moins deux nouveaux modules pour nos systèmes intégrés d'ici la fin 2013.</li> </ul>

<b>ACTION F</b>	Maintenir nos efforts de structuration et de coordination de la recherche en santé au Québec.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'implantation de la réforme du programme des centres de recherche afin d'assurer un financement basé sur la taille et la performance.</li> <li>• Maintenir le soutien aux centres, groupes et réseaux de recherche afin d'assurer une structuration optimale du système de recherche québécois dans le domaine de la santé.</li> <li>• Maintenir la disponibilité des modes opératoires normalisés (MON) pour la recherche clinique et leur mise à jour.</li> <li>• Rendre disponible des programmes de formation sur les bonnes pratiques de la recherche clinique.</li> <li>• Concevoir une nouvelle initiative au soutien de la recherche clinique dans le cadre des consultations menées avec nos partenaires ministériels.</li> <li>• Développer des outils pour faciliter les pratiques éthiques en recherche (tels que formation, formulaires, évaluation multi-centres).</li> <li>• Continuer de collaborer avec d'autres organismes intéressés par le développement des pratiques et des normes entourant la recherche en santé (éthique, recherche clinique, autres).</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage du budget de bourses et de subventions du FRSQ consacré aux centres, groupes et réseaux.</li> <li>• Nombre d'accès à l'onglet sur les MON par année / nombre total de visiteurs sur le site Web FRSQ.</li> <li>• Nombre d'accès à l'onglet sur l'éthique par année / nombre total de visiteurs sur le site Web FRSQ.</li> </ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins une nouvelle activité par année favorisant une meilleure structuration et coordination du système de recherche.</li> <li>• Rendre disponible via l'Internet un programme de formation sur les bonnes pratiques de la recherche clinique d'ici la fin 2011.</li> </ul>

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 23

---

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

*Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (y compris le patrimoine scientifique)*

**OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 23** – Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

**OBJECTIF ORGANISATIONNEL** – Poursuivre nos efforts de conservation des informations et de coopération avec nos partenaires.

<b>ACTION G</b>	Développer les partenariats de recherche avec des ministères, des fondations, des entreprises du secteur privé et d'autres partenaires, lorsque cela s'avère pertinent.
<b>GESTES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre nos démarches auprès de nos partenaires actuels pour le renouvellement et la bonification des ententes lorsqu'elles viendront à échéance.</li><li>• Établir de nouveaux partenariats, en particulier dans les secteurs qui s'inscrivent parmi les thématiques prioritaires identifiées par le FRSQ.</li></ul>
<b>INDICATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'ententes renouvelées par rapport au nombre d'ententes venant à échéance, par année.</li><li>• Analyse des motifs de non-renouvellement dans le cas des ententes non-renouvelées.</li><li>• Nombre de nouvelles ententes signées, par année.</li></ul>
<b>CIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Renouveler au moins 50 % des ententes venant à échéance.</li><li>• Signer au moins une nouvelle entente par année.</li></ul>

## ANNEXE A

### Motifs justifiant que certains objectifs gouvernementaux ne sont pas retenus dans le premier plan d'action de développement durable du FRSQ

Les objectifs suivants n'ont pas été inclus dans le présent plan d'action. Dans un esprit d'amélioration continue, le FRSQ entend toutefois procéder à une réévaluation au terme de laquelle certains de ces objectifs pourraient être intégrés.

Dans le cadre de ce plan d'action, les objectifs suivants n'ont pas été retenus par le FRSQ, compte tenu de sa mission et de ses moyens d'action.	
<b>Objectifs gouvernementaux :</b>	
<b>2</b>	Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
<b>4</b>	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
<b>8</b>	Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
<b>9</b>	Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
<b>10</b>	Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
<b>11</b>	Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services.
<b>12</b>	Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
<b>13</b>	Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
<b>18</b>	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
<b>19</b>	Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
<b>20</b>	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
<b>22</b>	Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
<b>25</b>	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
<b>26</b>	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
<b>29</b>	Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.

Les objectifs suivants sont touchés indirectement par le financement octroyé par le FRSQ à des étudiants, chercheurs, centres, groupes et réseaux de recherche au Québec.

**Objectifs gouvernementaux :**

<b>3</b>	Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
<b>15</b>	Accroître le niveau de vie.
<b>27</b>	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
<b>28</b>	Accroître la participation à des activités de formation continue et de qualification de la main-d'œuvre.

Compte tenu de sa mission et de ses moyens d'action, le FRSQ ne peut pas contribuer directement à ces objectifs. Toutefois ces sujets sont parfois touchés indirectement, soit dans les projets de recherche financés par le FRSQ ou autrement.

**Objectifs gouvernementaux :**

<b>5</b>	Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
<b>16</b>	Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
<b>24</b>	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Le FRSQ applique les directives découlant des lois sur le travail, des conventions collectives et des règles applicables au personnel d'encadrement et au personnel de la fonction publique.

**Objectif gouvernemental :**

<b>14</b>	Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
-----------	---

Compte tenu de sa mission et de ses moyens d'action, le FRSQ ne peut pas contribuer directement à cet objectif. Nous nous engageons néanmoins à maintenir une gestion efficace et efficiente des crédits qui nous sont alloués.

**Objectif gouvernemental :**

<b>17</b>	Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
-----------	--

## ANNEXE B

### Document de contextualisation accompagnant le Plan d'action de développement durable du FRSQ

---

#### 1.1 Définition du développement durable

C'est en 1980 qu'apparaît pour la première fois l'expression « sustainable development », dans le cadre de la *Stratégie mondiale de la conservation* rendue publique par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'expression se répandra ensuite à travers le monde dans la foulée des travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Le rapport de la Commission, intitulé *Notre avenir à tous* mais communément appelé le Rapport Brundtland, proposera une définition du concept de développement durable qui fait encore consensus aujourd'hui.

L'article 2 de la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q.c, c. D-8.1.1) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, intègre d'ailleurs cette définition et en fait le fondement des efforts de développement durable au sein de notre collectivité. Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Le développement durable vise donc à concilier la prospérité économique, le développement social et la protection de l'environnement. Contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue, il n'est pas restreint à sa composante environnementale mais prend plutôt sa pleine dimension dans une interaction harmonieuse et optimale entre l'économie, la société et l'environnement.

- Sur le plan de **l'efficacité économique**, le développement durable vise à créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.
- Sur le plan de **l'équité sociale**, le développement durable veut permettre le plein épanouissement de tous les individus, de même que l'essor de leurs communautés et le respect de la diversité.
- Sur le plan de **l'intégrité environnementale**, le développement durable entend assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie.

En tant qu'organisme public, le FRSQ est directement interpellé par la démarche de développement durable. Dans l'accomplissement de sa mission, il contribue fortement au développement d'une économie performante et dynamique reposant sur l'innovation. De surcroît, il contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population par une meilleure compréhension des moyens de prévention et des mécanismes de guérison.

#### 1.2 Les 16 principes de développement durable

Afin d'encadrer les interventions en matière de développement durable et de mieux définir leur portée, la *Loi sur le développement durable* identifie 16 principes devant guider les ministères et organismes dans le cadre de leurs actions. Les trois tableaux suivants présentent les 16 principes ainsi que la contribution potentielle du FRSQ à leur prise en compte. Afin d'en faciliter l'analyse, nous les avons regroupés en trois catégories : une première catégorie composée des objectifs qui sont en lien direct avec la mission du FRSQ, une seconde

catégorie composée des objectifs qui présentent une portée sociétale et une troisième catégorie composée des objectifs qui interpellent le FRSQ sur le plan organisationnel.

**TABLEAU A Les principes en lien direct avec la mission du FRSQ**

Principes de développement durable	Contributions potentielles du FRSQ
<p><b>ACCÈS AU SAVOIR</b> – les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.</p>	<p>Le FRSQ contribue fortement et directement à la formation d'une main-d'œuvre professionnelle hautement qualifiée dans le domaine de la santé. De même, il apporte un soutien important à l'innovation par la structuration du secteur de la recherche en sciences de la santé.</p>
<p><b>PRÉVENTION</b> – en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.</p>	<p>Le FRSQ contribue fortement et directement au maintien d'une culture de prévention et de précaution dans le domaine de la recherche en santé. Ainsi, tout projet de recherche soutenu par le FRSQ fait l'objet d'un encadrement rigoureux sur le plan de l'éthique et de la déontologie. Les chercheurs financés par le FRSQ et dont le projet de recherche porte sur des sujets humains, sont tenus de suivre une formation en éthique.</p>
<p><b>PRÉCAUTION</b> – lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.</p>	
<p><b>PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL</b> – le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.</p>	<p>Le FRSQ contribue fortement et directement à la protection du patrimoine scientifique québécois. Par le soutien qu'il apporte aux regroupements de chercheurs, il favorise la constitution de masses critiques qui permettent une exploitation efficiente des infrastructures de recherche. De même, il encourage la création, le développement et la conservation de banques de données et de tissus qui constituent un atout important pour la poursuite d'une recherche de pointe.</p>
<p><b>PARTICIPATION ET ENGAGEMENT</b> – la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.</p>	<p>Dans l'élaboration de ses programmes, de même que dans la préparation de son plan stratégique, le FRSQ demeure à l'écoute de la communauté de la recherche en santé et veille à refléter adéquatement ses préoccupations et ses besoins. Le FRSQ maintient un lien étroit avec ses boursiers, de même qu'avec les centres, groupes et réseaux de chercheurs.</p>
<p><b>SUBSIDIARITÉ</b> – les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition</p>	<p>Dans la mise en œuvre de ses programmes, le FRSQ reconnaît et valorise l'autonomie des chercheurs (dans le choix des</p>

adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.	problématiques de recherche et l'élaboration des méthodologies). Il collabore avec les établissements universitaires et hospitaliers auxquels il confie des responsabilités importantes en matière de gestion financière et d'encadrement réglementaire.
<b>PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE</b> – les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.	Depuis sa fondation en 1964, le FRSQ a établi une longue et fructueuse tradition de collaboration avec des organismes dont le mandat est similaire au sien. Sur la scène internationale, il a conclu des accords de collaboration avec la France (Inserm) et la Chine (NSFC). Au sein de la fédération canadienne, il a contribué à la mise en place de NAPHRO, un regroupement des organismes provinciaux de soutien à la recherche en santé, et participe activement au sein du Leaders Forum qui regroupe les organismes publics fédéraux et provinciaux ainsi que les fondations œuvrant dans le domaine de la recherche en santé.

**TABLEAU B Les principes pour lesquels la contribution du FRSQ a une portée sociétale**

Principes de développement durable	Contributions potentielles du FRSQ
<b>SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE</b> – les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.	De par sa mission, le FRSQ contribue fortement et directement au maintien de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. En soutenant tant la recherche fondamentale que la recherche clinique, en favorisant la diffusion et le transfert des connaissances, le FRSQ aide à mieux comprendre la maladie, ainsi qu'à mieux identifier les facteurs de risque et les moyens de prévention.
<b>ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES</b> – les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.	Les retombées de la recherche en santé bénéficient à l'ensemble de la population. La recherche clinique en particulier, qui se fait au lit du malade, s'adresse à toutes les couches de la société. D'ailleurs, les normes éthiques reconnues auxquelles sont soumis les projets financés par le FRSQ assurent que ceux-ci sont réalisés auprès de cohortes composées sans discrimination.
<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> – pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.	Bien que cela ne soit pas directement en lien avec sa mission, le FRSQ contribue à diminuer l'utilisation des ressources, notamment en continuant le développement de systèmes informatiques qui limitent les

	besoins de papier, améliorent l'efficacité dans le traitement des données et facilitent le partage des informations.
<b>EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE</b> – l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.	Le secteur pharmaceutique et biotechnologique constitue l'un des trois principaux piliers de l'économie québécoise. Par le soutien qu'il apporte au développement de la recherche et de l'innovation dans ce secteur, le FRSQ contribue fortement et directement au développement d'une économie forte et compétitive.
<b>PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</b> – la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.	Bien que cela ne soit pas directement en lien avec sa mission, le soutien apporté par le FRSQ à la recherche dans le domaine des sciences biomédicales peut contribuer indirectement à une meilleure compréhension des processus biologiques communs aux espèces.

**TABLEAU C Les principes touchant au fonctionnement organisationnel du FRSQ**

<b>Principes de développement durable</b>	<b>Contributions potentielles du FRSQ</b>
<b>RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES</b> – les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ À travers ses pratiques d'achat de biens et de services, le FRSQ s'efforce de promouvoir une approche éco-responsable qui tient compte de l'ensemble des coûts de production des biens et services qu'il consomme.</li> <li>❖ De même, par le développement de ses systèmes informatiques, il s'efforce de diminuer sa consommation de papier et d'améliorer l'efficacité de ses propres actions.</li> </ul>
<b>PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES</b> – des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco-efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.	
<b>POLLUEUR PAYEUR</b> – les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.	
<b>INTERNALISATION DES COÛTS</b> – la	

valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.	
--	--

### 1.3 Les 3 enjeux

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 vise à améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures. Elle repose sur trois enjeux fondamentaux liés à la connaissance, à l'action responsable et à l'engagement social, d'où découlent ensuite une série d'orientations gouvernementales et d'objectifs à mettre en œuvre par les différents ministères et organismes.

#### Enjeu 1 - Développer la connaissance

La connaissance est un outil privilégié pour susciter l'adhésion aux valeurs et aux principes du développement durable et pour prendre des décisions éclairées. Connaître permet de mieux agir. Le développement, l'acquisition et la diffusion des connaissances et des expériences scientifiques, techniques, traditionnelles et populaires font appel à la sensibilisation, à la formation, à la recherche et à l'innovation. Grâce aux connaissances, on peut agir efficacement et de façon responsable pour susciter l'intérêt et stimuler l'engagement de la population. Dans la perspective du développement durable, les connaissances doivent servir à réduire et à mieux gérer les facteurs de risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité des personnes. Elles peuvent aider à aménager le territoire et ses ressources de manière responsable et à favoriser l'épanouissement individuel et collectif.

Extrait de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

#### Enjeu 2 – Promouvoir l'action responsable

L'adoption de pratiques qui sont à la fois socialement et écologiquement responsables et économiquement viables contribue au développement et à la prospérité. Pour être plus viable, toute société doit chercher à réduire son empreinte écologique afin de laisser aux générations futures des opportunités de développement équitables au moins aussi grandes que celles d'aujourd'hui. Elle doit s'interroger continuellement sur ses modes de production et de consommation pour les rendre plus efficaces et plus responsables. Dans ce contexte, l'administration publique qui est appelée à jouer un rôle de premier plan, doit faire preuve de leadership et promouvoir l'action responsable au sein de la population. Par souci de prévoyance, le Québec doit aussi s'ajuster aux changements démographiques en adoptant des mesures innovatrices pour favoriser la prospérité économique et l'équilibre démographique, notamment par la réalisation de projets mobilisateurs et créateurs de richesse. Il doit aménager le territoire et développer les ressources naturelles de façon responsable en misant sur une gestion intégrée et sur la pérennité des ressources, la viabilité et la résilience des collectivités tout en favorisant l'expression de la diversité culturelle régionale. L'administration publique doit faire preuve de leadership en intégrant les objectifs et les principes de développement durable dans l'ensemble de ses décisions et interventions.

Extrait de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

### Enjeu 3 – Favoriser l'engagement

La mise en œuvre du développement durable au Québec s'appuie sur un engagement de tous les secteurs de la société et de l'ensemble de l'administration publique. Cet engagement doit se manifester au plan individuel et collectif par le souci de sauvegarder les diverses composantes du patrimoine collectif et un partage équitable des richesses collectives. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie commandent que le gouvernement exerce un leadership en matière d'engagement communautaire et de partage. À cet égard, il faut travailler tous dans le même sens et contribuer à la résolution des enjeux qui dépassent les frontières du Québec. En faisant la promotion de l'implication personnelle dans la société, l'État et la population conjuguent leurs efforts dans une démarche qui assure l'expression des divers points de vue et le développement d'une société à la fois respectueuse de l'environnement, engagée et prospère.

Extrait de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*

## 2. LE FRSQ ET LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 2.1 La mission du FRSQ et ses liens avec la démarche de développement durable

Le FRSQ est un organisme subventionnaire autonome fondé en 1964 par l'Assemblée nationale du Québec afin de soutenir la recherche dans le domaine de la santé. Pionnier au Canada et au Québec, le FRSQ joue un rôle de premier plan dans la planification et la coordination du développement de la recherche en santé au Québec et soutient la recherche tant au niveau de l'incidence et des causes des maladies, que de leurs mécanismes et de leur traitement. Il a pour fonctions :

1. de promouvoir et d'aider financièrement l'ensemble de la recherche dans le domaine de la santé, y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique, la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé;
2. de promouvoir et d'aider financièrement la diffusion des connaissances dans les domaines de la recherche sur la santé;
3. de promouvoir et d'aider financièrement la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche;
4. et d'établir tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les établissements du réseau de la santé, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

Extrait de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, L.R.Q., c. M-30.01, article 62.

Le FRSQ soutient des étudiants à la maîtrise, au doctorat et au postdoctorat, ainsi que des jeunes chercheurs et des chercheurs chevronnés. Il finance également le regroupement de chercheurs au sein de centres, groupes et réseaux de recherche et appuie la réalisation de projets de recherche, dont plusieurs en partenariat avec des fondations ou des entreprises

privées. Dans l'accomplissement de sa mission, le FRSQ s'efforce de maximiser les retombées économiques et sanitaires de la recherche, dans une perspective de long terme qui cadre parfaitement avec les principes de développement durable, tel qu'en font foi ses principes d'action :

- Les nouvelles connaissances produites par la recherche en santé contribuent à l'amélioration de la santé de la population et aident à résoudre les problèmes de santé de notre époque.
- Pour atteindre ses buts et servir ultimement le développement économique et social du Québec, la recherche en santé doit s'exercer dans diverses sphères d'activités. Elle doit s'intéresser activement à la compréhension des déterminants de la santé, au développement des approches préventives, à l'élaboration des méthodes de diagnostic, de traitements et de services de même qu'aux démarches de transfert technologique et à l'innovation.
- La curiosité scientifique, la créativité des chercheurs et leur capacité à entreprendre et à mener à bien des recherches en santé, originales et appropriées, sont à la source même des nouvelles connaissances en santé.
- La formation de chercheurs en santé et la préparation de la relève sont au cœur de la mission de soutien du FRSQ. Ces responsabilités qui lui incombent visent à assurer l'adéquation de la recherche avec les besoins de la collectivité et de notre époque.
- Le maintien des plus hauts standards de qualité en recherche en santé est assuré par un soutien des meilleurs chercheurs et des meilleurs projets de recherche, identifiés à partir de concours et recommandés par comités de pairs.
- Pour assurer l'excellence, les chercheurs, les équipes et tous les organismes de recherche doivent bénéficier d'un environnement favorable, stable et compétitif qui se reflète tout autant dans les infrastructures, les immobilisations et les ressources humaines que dans les perspectives de carrière des chercheurs et la planification de la relève.

## **2.2 Les réalisations du FRSQ en matière de développement durable**

De par sa mission, le FRSQ s'insère parfaitement dans une perspective de développement durable. Il contribue directement au développement de la connaissance et favorise l'accès au savoir dans le domaine de la santé. Les recherches qu'il finance permettent à la population québécoise de mieux évaluer les facteurs de risque liés aux grandes maladies et d'adopter des mesures de prévention afin d'assurer le maintien de sa santé physique et psychologique et, par le fait même, de sa qualité de vie. De façon plus spécifique, le FRSQ contribue déjà au développement durable à travers les six éléments suivants :

### **Évaluation par les pairs**

L'évaluation des demandes d'aide financière constitue le cœur de la mission du FRSQ. À l'instar de plusieurs grands organismes subventionnaires à travers le monde, le FRSQ attribue ses bourses et subventions au mérite, sur la base d'une évaluation menée par des pairs, c'est-à-dire des chercheurs reconnus dans leur milieu. Généralement, ceux-ci agissent bénévolement et participent ainsi directement au maintien des plus hauts standards d'excellence en recherche. Dans une perspective de développement durable, l'évaluation au mérite assure ainsi une utilisation optimale des ressources consacrées à la recherche.

### **Structuration de la recherche**

Le FRSQ consacre une large part de son financement au maintien de regroupements de chercheurs. Il soutient ainsi des centres de recherche situés dans les centres hospitaliers universitaires ou affiliés, des groupes de recherche localisés sur les campus universitaires et

des réseaux virtuels regroupant des chercheurs de l'ensemble du Québec autour de thématiques de recherche. Cette structuration permet aux chercheurs québécois de mettre en commun leurs ressources (équipements, laboratoires, équipes) et de maximiser leurs collaborations. Dans une perspective de développement durable, la structuration assure une utilisation responsable des sommes investies en recherche en plus de favoriser la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine scientifique.

### **Informatisation des processus**

Au cours des dernières années, le FRSQ a considérablement développé ses systèmes informatiques. Il y a une douzaine d'années, le FRSQ ne possédait aucun système informatique intégré et l'ensemble du processus de traitement des demandes de bourses et de subventions se faisait sur format papier. Aujourd'hui, le FRSQ est doté d'un système intégré de demande, accessible via l'Internet et protégé par codes d'accès. Ce système, dont certaines composantes sont partagées avec d'autres organismes subventionnaires est également accessible aux universités et centres hospitaliers. Il permet au chercheur de ne compléter son curriculum vitae qu'une seule fois, en ligne. Dans une perspective de développement durable, l'informatisation des processus du FRSQ a contribué à diminuer l'utilisation du papier et l'envoi de documents postaux et a grandement amélioré la productivité et l'efficacité des différents organismes qui utilisent les données.

### **Partage des systèmes**

Certains des systèmes informatiques utilisés par le FRSQ ont été développés en collaboration avec d'autres organismes subventionnaires québécois et fédéraux. Les autres systèmes du FRSQ qui ont été développés par lui de façon exclusive ont ensuite été offerts (sous licence) à des organismes subventionnaires à travers le Canada. Jusqu'à présent, trois organismes provinciaux de l'extérieur du Québec utilisent les systèmes du FRSQ. Dans une perspective de développement durable, les partenariats technologiques auxquels le FRSQ participe maintenant permettent non seulement à l'ensemble des partenaires de diminuer leurs coûts de développement mais ils favorisent également la constitution de banques de données standardisées et facilitent les interactions des chercheurs avec les différents organismes subventionnaires. De plus, ces systèmes positionnent favorablement les chercheurs canadiens sur la scène internationale.

### **Partenariats de recherche**

En plus de développer des systèmes informatiques en partenariat, le FRSQ collabore également avec d'autres organismes subventionnaires, des entreprises du secteur privé et des fondations pour la mise sur pied de programmes ciblés de bourses et de subventions. Ces partenariats de recherche favorisent la mise en commun des ressources et permettent aux chercheurs de soumettre leur demande de financement dans le cadre d'un processus d'évaluation unique et coordonné. Dans une perspective de développement durable, ces partenariats de recherche favorisent la collaboration et permettent d'économiser les ressources consacrées à l'évaluation des demandes et à la gestion des octrois. De plus, ces partenariats permettent le financement d'un plus grand nombre de projets méritoires sur le plan scientifique et augmentent ainsi les retombées éventuelles.

### **Diffusion des connaissances**

Finalement, le FRSQ encourage les étudiants et chercheurs à faire connaître les résultats de leurs travaux de recherche, que ce soit : par le transfert auprès des professionnels de la santé, par la diffusion des connaissances vers les décideurs politiques, par la commercialisation des innovations ou par la sensibilisation de la population en général. À cet égard, le FRSQ a adopté plusieurs mesures. Il reconnaît notamment les dépenses liées au transfert et à la

diffusion comme dépenses admissibles dans le cadre des subventions, il a adopté une Politique sur le libre accès qui favorise la diffusion sur le net des publications scientifiques et il autorise les chercheurs et leurs établissements à commercialiser la propriété intellectuelle découlant des travaux financés par le FRSQ, sans redevance.



